

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

PRESENTS : MM. AUBERT CATHERINE - DELVAL GILLES - SASSIER SYLVIE - NOLIUS YVAN - REVEL-BREE FLORENCE - LASNE NICOLE - LORILLU MAUD - DUCHATELLIER JACQUELINE - THORAVAL THIERRY - MARTIN LAURENCE - URVOY ÉRIC - TERNISIEN FRANCK - DESVAGERS PHILIPPE
MESDAMES GODARD CATHERINE ET VOISIN AURELIE SONT ARRIVEES EN COURS DE REUNION

EXCUSES : MM. BINET JEAN-PIERRE - LEHOUX QUENTIN - FAULIN GUILLAUME

ABSENTE : MADAME MEYRIGNAC CAROLE

PRESIDENTE DE SEANCE : MADAME AUBERT CATHERINE, MAIRE

EST ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : MADAME LORILLU MAUD

POUVOIR DE MONSIEUR FAULIN GUILLAUME A MADAME SASSIER SYLVIE

DATE DE CONVOCATION : 24 FEVRIER 2021

DATES D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 18 ET 19 MARS 2021

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses observations sur le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2021. Le Conseil Municipal ne formule aucune observation.

01 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS "ANIMATION ET GESTION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HEBERGEMENT (ENFANTS DE 3 A 12 ANS)" INTERVENUE ENTRE LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE ET LA COMMUNE DE CUVERVILLE POUR LA PERIODE DU 7 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,

- ◆ Vu la délibération n° 2018/99 du 10 décembre 2018 portant décision de confier la gestion et l’animation des mercredis loisirs, du centre de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans, de la garderie périscolaire et de la pause méridienne à la Ligue de l’Enseignement de Normandie, durant la période du 7 janvier 2019 au 31 décembre 2021 inclus,
- ◆ Vu la convention pluriannuelle d’objectifs correspondante intervenue entre la Ligue de l’Enseignement de Normandie et la ville de Cuverville pour la période du 7 janvier 2019 au 31 décembre 2021 inclus,
- ◆ Vu le bilan des activités périscolaires, des centres de loisirs, stages et mini-camps portant sur les années 2019 et 2020 dressé lors d’une réunion en date du 23 février 2021,
- ◆ Considérant qu’il en ressort la nécessité de prévoir un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d’objectifs "animation et gestion de l’accueil collectif de mineurs sans hébergement (enfants de 3 à 12 ans)" entre la commune de Cuverville et la Ligue de l’Enseignement de Normandie en vue de modifier le montant du versement de l’exercice 2021 au regard du compte de résultat 2020,
- ◆ Après avoir pris connaissance du projet d’avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ligue de l’Enseignement du Calvados et la Ville de Cuverville en vue d’apporter une modification aux articles 2, 3, 4 et 5 de la convention initiale, à savoir :
 - Article 2 - Durée de l’avenant : L’avenant n° 1 vient modifier les versements de la convention pour une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus.
 - Article 3 - Modification des conditions de détermination du coût de l’action : Le coût total estimé éligible du programme d’actions du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus de l’avenant est évalué à 91 182 €, conformément au budget prévisionnel annuel figurant à l’annexe 1 de la convention.
 - Article 4 - Modification des conditions de détermination de la contribution financière - 4.1 - La commune contribuera financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 17 616 € au regard de l’excédent 2020 reporté sur l’exercice 2021.
 - Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière - 5.1 - Pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus, la commune de Cuverville versera à la signature de l’avenant :
 - Un premier versement à la notification de l’avenant à hauteur de 90 % soit 15 854 €,
 - Un dernier versement de 10 % après les vérifications réalisées par l’administration, conformément à l’article 6 et, le cas échéant le versement des frais et des charges inhérents aux licenciements. La contribution financière sera créditée au compte de l’association selon les procédures comptables en vigueur.
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité,
 - ✓ D’approuver les termes de l’avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d’objectifs initiale,
 - ✓ D’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’avenant n° 1 à ladite convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Arrivée de Madame VOISIN Aurélie qui prie le Conseil Municipal de l’excuser pour son retard.

02 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DES COMMISSIONS COMMUNALES "VIE LOCALE, CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE", "PROTOCOLE ET CEREMONIES" ET DES PRESIDENT(E)S DES ASSOCIATIONS LOCALES DU 15 FEVRIER 2021

Madame SASSIER Sylvie, Vice-Présidente, annonce :

- La création d'une nouvelle association sur le territoire de la Commune au 1^{er} avril 2021. Il s'agit de "La pétanque Cuvervillaise" qui a pour Président Monsieur BRIARD Julien et pour Secrétaire Madame COTIGNY Lucie. Elle organisera, en nombre limité, son premier concours de pétanque le 3 avril prochain. En attendant le déplacement de l'activité de l'Association "Activ'Loups et les Nounous" à la Maison des Associations fin juin prochain, ces deux associations cohabiteront dans les locaux de la salle "Philbin Luxton".
- L'organisation, le 3 avril 2021 après-midi, de la manifestation "La chasse aux œufs" qui se déroulera, si la situation sanitaire l'autorise, en extérieur à l'espace "Philbin-Luxton". Seuls les enfants de Cuverville âgés de 1 à 10 ans pourront y participer.
- En raison de l'épidémie de la Covid.19 et de ses variants, l'annulation du Salon du Printemps prévu le dimanche 11 avril 2021.
- Le maintien de la prochaine fête des voisins fixée au 28 mai 2021 et de la fête du sport et des associations prévue le samedi 4 septembre 2021. Elle sera réalisée de manière festive et récréative. Les associations sportives organiseront des activités découvertes accessibles à tous, à savoir petite randonnée, sortie vélo, gymnastique, match de football, tournoi de pétanque, etc. Les autres associations proposeront également des animations (crêpes, barbecue...).
- Le souhait des associations présentes est de conserver les boîtes aux lettres situées devant la Maison des associations. La prochaine réunion de la commission communale "Vie Locale, Citoyenneté, Environnement et Mobilité", "Protocole et Cérémonies" et les Président(e)s des Associations Cuvervillaises est fixée au mardi 25 mai 2021.

03 - ARRET DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu les délibérations successives n° 2007/67 du 14 mai 2007, 2007/84 du 2 juillet 2007, D.2012/01 du 9 janvier 2012 et D.2015/08 du 2 février 2015 portant arrêt de la liste des Associations Communales autorisées à prétendre à obtenir une subvention communale pour leur fonctionnement et à bénéficier des tarifs de location de la salle des fêtes et de la culture ainsi que de la mise à disposition des autres structures communales,
- ♦ Vu la délibération n° D.2017/04 du 9 janvier 2017 actant la dissolution de l'association "Formes et Couleurs" avec effet au 1^{er} janvier 2017,
- ♦ Vu la délibération n° D.2019/73 du 4 novembre 2019 actant la décision du Club d'Échecs de Cuverville de suspendre son activité à compter du mois de septembre 2019,
- ♦ Vu le projet de création sur la Commune d'une nouvelle association dénommée "La Pétanque Cuvervillaise" à compter du 1^{er} avril 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - A l'unanimité :
 - ✓ Arrête à l'unanimité la liste des Associations Communales autorisées à prétendre à obtenir une subvention communale pour leur fonctionnement et à bénéficier des tarifs de location de la salle des fêtes et de la culture "Jacques Jamet" ainsi que de la mise à disposition des autres structures communales, comme suit :
 1. Association "Gymnastique Volontaire",
 2. Association Activ'Loup et les Nounous,
 3. Association des Parents d'Élèves des écoles préélémentaire et élémentaire de Cuverville,
 4. Association Commune Démouville Cuverville Football (anciennement "Sports et Loisirs de Cuverville"),
 5. Association Les rendez-vous de l'amitié (anciennement "Joie de Vivre de Cuverville"),
 6. Club Photo "Nicéphore Niepce",
 7. Vélo Club Cuvervillais,
 8. Association "Rando'Cuverville",
 9. Comité de Jumelage/SG Samtgemeinde Wesendorf - Páka,
 10. Club Échecs de Cuverville **en suspens depuis le mois de septembre 2019**,
 11. Association pour la réalisation de micros projets au Sénégal "LIGUEY",
 12. Association "L'Amitié" - association du personnel communal,
 13. Association "La Pétanque Cuvervillaise".
 - ✓ Précise que cette liste sera évolutive en fonction des demandes présentées.

Arrivée de Madame GODARD Catherine qui prie le Conseil Municipal de l'excuser pour son retard.

04 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "FINANCES" DU 16 FEVRIER 2021

Madame REVEL-BREE Florence, Vice-Présidente, précise que la Commission Communale, après avoir pris connaissance des mesures prises par l'État pour l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), propose une enveloppe budgétaire de 2 000 € pour une aide de 100 € par vélo, sans conditions de ressources avec un maximum de 2 aides par famille.

Les personnes devront remplir un formulaire pour l'achat d'un vélo et nous fournir les documents justificatifs demandés.

Afin de finaliser les conditions d'octroi de cette aide financière aux Cuvervillais, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer lors de sa prochaine séance fixée au 30 mars 2021.

05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2021.

a) SUBVENTION REFUSEE A L'ASSOCIATION ACTIV'LOUPS ET LES NOUNOUS POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Activ'Loups et les Nounous de Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité, pour l'année 2021, de ne pas attribuer de subvention à l'Association Activ'Loups et les Nounous de Cuverville au vu de la disponibilité de ses fonds propres et des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville.

b) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION LIGUEY POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Liguey,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Liguey, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 400.00 € (quatre cents euros).

c) SUBVENTION ACCORDEE AU CLUB PHOTO NICEPHORE NIEPCE DE CUVERVILLE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par le Club Photo Nicéphore Niepce de Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder au Club Photo Nicéphore Niepce de Cuverville, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 300.00 € (trois cents euros).

d) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION LES RENDEZ-VOUS DE L'AMITIE (EX AMICALE JOIE DE VIVRE DE CUVERVILLE) POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Les Rendez-Vous de l'Amitié (ex amicale Joie de vivre de Cuverville),
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Les Rendez-Vous de l'Amitié (ex amicale Joie de vivre de Cuverville), pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 1 000.00 € (mille euros).

e) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET PREELEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2021

Monsieur TERNISIEN Franck, compagnon de la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves, concerné par l'objet de la délibération, quitte la séance.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association des Parents d'Élèves des écoles élémentaire et préélémentaire de Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association des Parents d'Élèves des écoles élémentaire et préélémentaire de Cuverville, une subvention d'un montant de 2 000.00 € (deux mille euros) pour l'année 2021.

Après délibération, Monsieur TERNISIEN Franck, réintègre la séance.

f) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION L'AMITIE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association l'Amitié du Personnel Communal,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association l'Amitié du Personnel Communal, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 16 800.00 € (seize mille huit cents euros).

g) SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DE JUMELAGE DE CUVERVILLE-SG WESENDORF-PAKA POUR L'ANNEE 2021

Monsieur THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence, Membres du Comité de Jumelage de Cuverville-SG-Wesendorf-Páka, concernés par l'objet de la délibération suivante, quittent la séance.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Comité de Jumelage de Cuverville-S.G. Wesendorf-Páka,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après avoir pris connaissance que le nombre d'adhérents pour l'année 2021 n'a pas été communiqué,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Comité de Jumelage de Cuverville-S.G. Wesendorf-Páka, une subvention d'un montant de 700.00 € (sept cents euros) pour l'année 2021.

Après délibération, Monsieur THORAVAL et Madame MARTIN Laurence réintègrent la séance.

h) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION RANDO'CUVERVILLE POUR L'ANNEE 2021

Messieurs NOLIUS Yvan, THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence, membres du bureau de l'Association Rando'Cuverville, concernés par l'objet de la délibération suivante, quittent la séance.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Rando'Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Rando'Cuverville, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 400.00 € (quatre cents euros).

Après délibération, Messieurs NOLIUS Yvan, THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence réintègrent la séance.

i) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CUVERVILLE POUR L'ANNEE 2021
Madame LASNE Nicole, adhérente de l'Association Gymnastique Volontaire de Cuverville concernée par l'objet de la délibération suivante, quitte la séance.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Gymnastique Volontaire de Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'association Gymnastique Volontaire de Cuverville, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 1 300.00 € (mille trois cents euros).

Après délibération, Madame LASNE Nicole réintègre la séance.

j) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION VELO-CLUB CUVERVILLAIS POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Vélo-Club Cuvervillais,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Vélo-Club Cuvervillais, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 450.00 € (quatre cent cinquante euros).

k) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION ACDC FOOTBALL POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association Commune Démouville Cuverville Football (ACDC Football),
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021 rappelant notamment que la ville assure l'entretien des terrains, des bâtiments, des équipements, ...
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de baisser le montant de l'ensemble des subventions au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid.19 qui ont limité les activités des associations mais qui ont occasionné de nouvelles charges financières pour la ville et d'accorder à l'Association Commune Démouville Cuverville football, une subvention d'un montant 1 800.00 € (mille huit cents euros) pour l'année 2021.

l) LA PETANQUE CUVERVILLAISE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par la nouvelle Association "La Pétanque Cuvervillaise" dont l'activité débutera en avril 2021,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité d'accorder à l'Association "La Pétanque Cuvervillaise" une subvention d'un montant 200 € (deux cents euros) pour l'année 2021.

m) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION LA PREVENTION ROUTIERE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'association La Prévention Routière - Comité Départemental du Calvados par lettre en date du 14 janvier 2021,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité d'accorder à l'Association La Prévention Routière - Comité Départemental du Calvados, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 100.00 € (cents euros).

n) SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA) DE MONDEVILLE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Finances" du 16 février 2021 proposant d'apporter une subvention au Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville en vue de financer ses actions en faveur de ses adhérents et d'assurer la présence du Comité aux diverses cérémonies,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité d'accorder au Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 150.00 € (cent cinquante euros).

06 - ECLAIRAGE PUBLIC : RENOUELEMENT DE 48 LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS ET RENOUELEMENT DE 8 LAMPADAIRES VETUSTES ET HORS SERVICE

Madame le Maire rappelle que la commune a transféré au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence éclairage public au 1^{er} janvier 2005 par délibération n° 2004/97 en date du 05 juillet 2004.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public à l'échelle de la collectivité.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global de renouvellement de lampadaires de plus de 30 ans et le renouvellement de 8 lampadaires vétustes et hors service.

Le coût total estimé des travaux est de 43 490 € HT financés à hauteur 36.18 % pour le renouvellement des 48 lampadaires de plus de 30 ans et de 25.00 % pour le renouvellement des 8 lampadaires vétustes et hors service par le SDEC ÉNERGIE et donc une participation communale de 28 596 €.

Ce programme sera formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, leur financement et leur programmation.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après cet exposé et après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la commission communale "Travaux de Bâtiments, Voirie, Espaces verts, Cimetières et Urbanisme" du 18 février 2021 et en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité :
 - ✓ Pour la mise en œuvre de ce programme et afin de rédiger la convention correspondante, de réaliser les travaux en une seule fois et de les financer par un règlement en section de fonctionnement - compte 65548,
 - ✓ D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application,
 - ✓ D'inscrire la dépense correspondante au budget communal et donne mandat à Madame le Maire, ou son représentant, pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE.

07 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES ET URBANISME" DU 18 FEVRIER 2021

Monsieur DELVAL Gilles, Vice-Président, informe que la Commission Communale a émis un avis favorable :

- A la décoration des bornes à verre situées :
 - Rue de la Grosse Tour,
 - Rue du Clos des Prés (près du terrain de sport),
 - Rue des Cultivateurs,
 - Rue Alfred Richer.

Les décors seront réalisés cet été par les enfants du centre de loisirs avec le soutien d'un grapheur.

- A l'installation d'un panneau à message variable, situé sur la droite après le dernier feu tricolore en sortant de la commune en direction de Colombelles, avec une lecture dans le sens Colombelles-Cuverville ou une lecture double face.

Monsieur DELVAL fait connaître que :

- Il a été constaté la présence d'une zone d'ombre à l'endroit de dépose des élèves de l'école élémentaire. Une étude est en cours par le SDEC Énergie pour l'installation d'un éclairage supplémentaire.
- Une étude pour la réhabilitation de la Maison des Associations doit être menée. Une rencontre avec un agent de la Communauté urbaine Caen la mer a été fixée à ce sujet au 11 mars prochain.
- Le logement (anciennement utilisé par le RASED) situé près de l'école élémentaire est en cours de rénovation pour une mise en location à compter de juillet 2021.
- Une réflexion est menée par la Commission communale sur des propositions d'aménagements routiers et de stationnements.
- La rue du Clos des Prés sera mise en zone 30.
- La Communauté urbaine Caen la mer a procédé dernièrement, pour des raisons de sécurité, au déplacement du passage-piétons rue de Démouville, à proximité du centre commercial.

08 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU SIVOM DES TROIS VALLEES DU 09 FEVRIER 2021

Madame le Maire présente le compte rendu de la réunion qui portait notamment sur le débat d'orientation budgétaire qui tient compte du projet de rénovation de la piscine de Colombelles.

Le Comité syndical a installé Madame GODARD Catherine, déléguée de Cuverville suite à la démission de Monsieur LEHOUX Jean-Marie en décembre dernier.

09 - FIXATION DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre bonne note des dates des prochaines séances qui se tiendront à la salle des fêtes et de la culture "Jacques Jamet" :

- ◆ Mardi 30 mars 2021 à 18h00 pour l'approbation du compte administratif 2020 et du vote du budget primitif 2021
- ◆ Lundi 03 mai 2021 à 18h30
- ◆ Lundi 7 juin 2021 à 18h30
- ◆ Lundi 5 juillet 2021 à 18h30

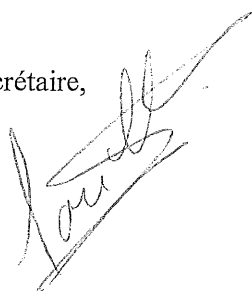
10 - POUR INFORMATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Elle a rencontré le 18 février dernier Monsieur Jean Philippe VENNIN, Secrétaire Général de la Préfecture, au sujet de la circulation des poids lourds sur la RD n° 226. Elle était accompagnée de Monsieur DELVAL Gilles, de Monsieur BORDAIS Martial, Maire de Sannerville et de Monsieur PIELOT Christian, Conseiller Départemental. Un dossier complet exposant toutes les nuisances occasionnées et subies depuis de nombreuses années telles que les nuisances sonores, visuelles, polluantes et l'insécurité due aux excès de vitesse lui a été présenté et c'est avec beaucoup de plaisir qu'elle annonce que les deux communes de Sannerville et Cuverville ont obtenu gain de cause à compter du 2 avril 2021 par l'interdiction de circulation des camions de plus de 7,5 tonnes sur la route départementale n° 226 en agglomération. Ils ne pourront plus traverser Cuverville et Sannerville pour rejoindre l'A13. Ils devront emprunter les Routes Départementales n° 403 et 675. Les interdictions de circulation et de stationnement ne s'appliqueront pas aux véhicules affectés aux transports publics de voyageurs, aux transports exceptionnels, aux véhicules de services de secours et aux véhicules assurant la desserte locale.
- Elle tient à formuler haut et fort que les projets de la ville de Colombelles, à proximité de l'entrée de Cuverville, nuisent à l'environnement des Cuvervillais.
- Suite à une récente réunion "mobilité" de la Communauté urbaine Caen la mer portant notamment sur la desserte locale par les bus de ville, elle a fait part de la disparition d'une partie de la piste cyclable après l'aménagement du rond-point situé près la serre à légumes, sur la route départementale n° 226. Cette situation sera étudiée prochainement par la Communauté urbaine Caen la mer. D'autres pistes cyclables sont actées ou à l'étude : Celle reliant Cuverville à Démouville est actée, celle reliant Sannerville est à l'étude. Sur notre demande, la desserte par les bus devrait être modifiée sur le territoire de Cuverville. La Communauté urbaine Caen la Mer envisage également d'augmenter, pour les communes de Démouville et Cuverville, le nombre des arrêts destinés aux transports scolaires.
- La date de la visite de la lagune est à fixer avec l'ensemble du Conseil Municipal.
- Les travaux portant sur la pose des panneaux photovoltaïques à l'école élémentaire prévus lors des vacances de février 2021 ont été reportés à une date ultérieure puisque le bureau de contrôle a donné un avis défavorable pour le système d'intégration Singlerial K2 sur une couverture en tuile.
- La Chiffo, organisera ce mois-ci, suite à notre accord, une collecte de textile en porte à porte. Cette démarche qui permet de capter de la matière de qualité contribue au réemploi des textiles en diminuant le volume des déchets ultimes. Elle augmente la visibilité de la boutique solidaire dont le taux de fréquentation s'est accru depuis le lancement des collectes de porte à porte. Les Cuvervillais seront informés par La Chiffo par des avis de passages des dates de collecte.
- Les prochaines permanences des élus fixées les 18 mars 2021 et 13 avril 2021 sont annulées en raison du confinement lié à la Covid-19.
- La cérémonie commémorative en hommage aux "Morts pour la France" de la guerre d'Algérie, aux combats du Maroc et de la Tunisie se tiendra le 19 mars 2021 en nombre restreint compte tenu de la pandémie de la Covid-19.
- Les élections régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin 2021.
- La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra à la salle fêtes et de la culture "Jacques Jamet" le mardi 30 mars 2021 à 18 heures.

Cuverville, le 23 mars 2021

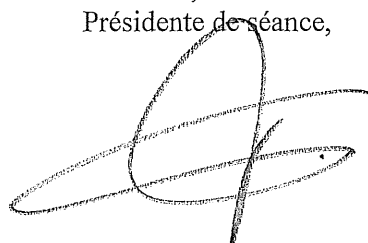
La Secrétaire,



Maud LORILLU



Le Maire,
Présidente de séance,



Catherine AUBERT